

Première concertation (18 Mars)

La réforme du collège est lancée

Le 18 mars, à notre demande, le ministère a convié les syndicats représentatifs au CCMMEP (SPELC, CFTC, CFDT) pour échanger autour de la présentation de l'organisation pratique de cette réforme.

L'occasion pour la Fep CFDT d'interroger le ministère en fonction des retours qu'elle avait obtenus du réseau pédagogique du second degré à ce sujet.

Un choix collectif d'organisation

Dans la présentation du ministère, c'est un point particulièrement souligné, toute cette nouvelle organisation doit se faire en concertation avec les enseignants. Le choix des EPI (enseignement pratiques interdisciplinaires), l'usage et la distribution des heures de marge. Sur la grille horaire de travail actuelle, il y a 20 % de marge de manœuvre (AP, EPI, heures de marge profs). Les classes du privé sont bien sûr concernées par l'augmentation de 3 h du « total heures professeurs » sur les 4 classes du collège » (les 4000 nouveaux poste postes sont pour le public et le privé sous contrat).

Quelques remarques générales

L'heure disparue en 3^{ème} (1/2 h techno et 1/2 h physique) est compensée par l'heure apparue en 6^{ème} sans objectif autre qu'horaire.

La suppression d'une heure de LV 1 en sixième sera compensée par une augmentation de l'enseignement de la LV sur le cycle 2 (LV commencée au début du cycle 2).

Les classes bi-langues vont se raréfier du fait de l'apprentissage généralisé de la LV2 en 5^{ème} (resteront les bi-langues qui seront une continuité école/collège en particulier dans les zones frontalières). Les classes européennes ont vocation à être intégrées dans les EPI.

La 3^{ème} prépa-pro est maintenue et les adaptations de parcours pour les élèves en difficulté également.

Les demandes de la Fep-CFDT

Que soit inscrite dans le décret d'application l'exigence d'une concertation avec les enseignants, tout comme elle avait obtenu au CCMMEP l'exigence que les IMP soient réparties en concertation et avec l'obligation pour le chef d'établissement d'en dresser un compte rendu public.

Qu'au moins Les deux 1/2 journées banalisées pour la réflexion pédagogique sur le premier semestre soient dédiées à la réforme du collège à la rentrée 2015.

Qu'une partie des IMP soit consacrée pour les coordonnateurs des projets EPI.

Que les plans de formation prévus pour le privé soit au-moins à la même hauteur que celle prévue pour le public

Que la concertation ne doit pas être systématique et obligatoire, mais plutôt prévoir sur les emplois du temps une 1/2 journée de libre (ou au moins 2 h) commune aux enseignants en charge d'une EPI pour que les temps de concertation soient en journée et non pas le soir après les cours.